

DÉSHERBAGE DES CÉRÉALES ET DES POMMES DE TERRE AVEC



MAÎTRISER LA DÉRIVE DU PROSULFOCARBE

RÉGLEMENTATION EN COURS

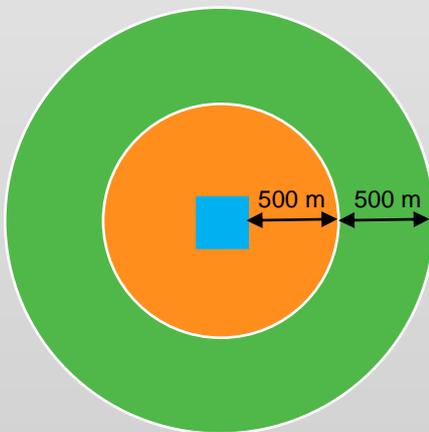
Pour l'application du produit, utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits (se référer à la liste actualisée par note de service publiée au Bulletin Officiel du ministère chargé de l'agriculture).

Pour les applications d'automne et afin de limiter la contamination des cultures non cibles :

1) **Dans le cas de cultures non cibles situées à moins de 500 mètres de la parcelle traitée** : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures ;

2) **Dans le cas de cultures non cibles situées à plus de 500 mètres et à moins d'un kilomètre de la parcelle traitée** : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures

ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée.



■ Culture non cible*

■ A l'automne, appliquez **après** la récolte complète des cultures non cibles

■ A l'automne, appliquez **après** la récolte complète des cultures non cibles ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9h00 ou le soir après 18h00, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée

L'utilisation des buses à injection d'air est obligatoire.

* Les cultures non cibles concernées sont les suivantes :

- Cultures fruitières : pommes, poires
- Cultures légumières : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses
- Cultures aromatiques : cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil, thym, aneth
- Cultures médicinales : artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir, sauge officinale, bourgeon de cassis
- Sarrasin, quinoa, chia

NOUS VOUS RECOMMANDONS de plus de porter la plus grande attention aux cultures voisines en mode de production biologique.

Eviter les dérives d'embruns de pulvérisation sur les cultures voisines et l'environnement.

LIMITER LA DÉRIVE

- **Pour les produits racinaires, privilégier les grosses gouttes**

En prélevée et post-précoce, la répartition de l'herbicide sera assurée par l'humidité du sol.

- **Maintenir une pression constante**

Respecter les recommandations du fabricant de buses.

- **Respecter un volume de bouillie adapté au type de produit**

Racinaires : le volume n'influence pas l'efficacité ; Systémiques et contacts : minimum 100 L/ha.

- **Rouler à vitesse réduite**

Ne pas dépasser une vitesse de 10 km/h.

- **Adapter la hauteur de rampe**

Le choix de buses à 110° permet de diminuer la hauteur de rampe à 50 cm.

- **Attitude à respecter lors du rinçage**

Éviter les surpressions lors des dilutions à la parcelle.

Conditions climatiques à respecter



- Vent \leq à 3 Beaufort (19 km/h)
- Hygrométrie entre 60 et 95%
- Éviter les températures extrêmes ($< 0^{\circ}\text{C}$ et $> 20^{\circ}\text{C}$)

INTÉRÊT DES BUSES À INJECTION D'AIR

- Jusqu'à 75 % de réduction de dérive
- Favoriser les tailles de gouttes moyennes à grosses pour les herbicides racinaires

Recommandations pratiques conciliant efficacité et limitation de la dérive.

| Classe des gouttes (μm) | TYPES D'APPLICATION | | | |
|--------------------------------------|---------------------|---------------|-----------------------|--|
| | Sol | Végétation | | |
| | Prélevée | Contact | Systémique | |
| Fines 150 - 200 | À éviter | À restreindre | À éviter | |
| Moyennes 200 - 300 | Recommandé | Recommandé | Recommandé | |
| Grosses 300 - 400 | Recommandé | À éviter | Recommandé | |
| Très grosses 400 - 500 | Recommandé | À exclure | Pénétration difficile | |

- En prélevée et post-précoce, la répartition de l'herbicide sera assurée par l'humidité du sol.
- Un sol bien préparé est aussi un facteur clé de succès (non motteux et sans résidu de paille).

Fidox 800 (AMM 2210219) 800 g/l prosulfocarbe, formulation EC. Marque déposée de et détenteur homologation : Globachem N.V. P280 Porter des gants en nitrile et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange et chargement et de traitement. P301+P310 En cas d'ingestion appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. P331 Ne pas faire vomir. P302+P352 En cas de contact avec la peau laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 en cas de contact avec les yeux rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5m par rapport aux points d'eau avec un DVP de 5m en bordure des points d'eau pour blé, orge, seigle. Pour protéger les organismes aquatiques respecter une ZNT de 5m par rapport aux points d'eau pour blé dur d'hiver. Pour protéger les plantes non cibles, respecter une ZNT de 5m par rapport à la zone non cultivée adjacente pour blé tendre d'hiver, épeautre et triticale, orge et seigle. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, cf <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, cf l'étiquette ou www.phytodata.com.



Danger.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.



H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.